

Concours photo JP en images – Règlement

La mairie de Jouars-Pontchartrain organise un concours photos pour choisir l'image qui illustrera la prochaine carte de vœux de la commune. Ce concours est ouvert à tous les habitants de Jouars-Pontchartrain. Voici les règles qui encadrent cet événement :

1- Conditions de participation

- Le concours est ouvert uniquement aux habitants de la commune de Jouars-Pontchartrain.
- Les photos peuvent être de tout type (paysage, patrimoine, vie locale, nature, architecture, scène du quotidien, etc.), à condition d'avoir un lien avec la ville de Jouars-Pontchartrain.
- Les inscriptions sont gratuites et ouvertes du 19 octobre au 9 novembre 2026 inclus.

2- Modalités d'inscription

- Les participants doivent s'inscrire via le formulaire disponible sur le site internet de la mairie. Des formulaires en version papier sont également disponibles à l'accueil de la mairie.
- Joindre 2 photos maximum.
- Les inscriptions sont limitées à une participation par habitant.
- Lors de l'inscription, les participants doivent fournir leurs coordonnées personnelles (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et email).
- **Il est également demandé de renvoyer ce règlement signé, ainsi que le formulaire d'inscription (disponible à l'accueil de la mairie).**

3- Etapes de sélection

La clôture des inscriptions s'effectue le 9 novembre au soir. Les dossiers complets seront ensuite présentés aux membres du bureau municipal. Ils procéderont à la sélection du gagnant le 18 novembre. Le gagnant sera contacté par mail par le service communication.

4- Récompenses

La personne gagnante du concours verra sa photographie utilisée pour illustrer la carte de vœux 2027 de Jouars-Pontchartrain et recevra une surprise offerte par la commune.

5- Engagement des Participants

- Les participants certifient être l'auteur des photos transmises et détenir tous les droits sur celles-ci.
- En signant ce règlement, toute personne identifiable apparaissant sur la photo accepte l'utilisation de son image pour la carte de vœux.



- Les participants acceptent que les photos fournies soient utilisées à des fins de diffusion par la mairie de Jouars-Pontchartrain (site internet, réseaux sociaux, journal communal, newsletter...)

6- Dispositions diverses

- La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- Toute infraction ou manquement au règlement pourra entraîner l'exclusion du participant.
- En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, la mairie se réserve le droit d'annuler ou de modifier les modalités du concours.

Nous vous souhaitons à tous un merveilleux concours.

Fait le à

Signature :